

on grand, et, surtout, ce qui est l'essentiel, si le "Courrier du Canada" ne lui glisse pas divinement sous les pieds, il fera, sinon, des miracles, au moins des merveilles.

C'est la grâce que nous lui souhaitons avec la bénédiction de... Sir Hector !

Nous prions monsieur Joseph Guillaume Barthe de vouloir bien passer au bureau de "L'Observateur". La renommée ayant appris à notre artiste que le père de la "fusion" avait endossé un nouvel accoutrement à la Trépassé désire vivement transmettre cette mode aux journalistes futurs.

Monsieur J. G. Barthe ne devra point oublier la fameuse "crémone" longue de six pieds dont les deux bouts volent au gré du doux zéphir ou du froid Borée !

On dit que Blondin est sur le point de conclure un marché par lequel il s'engage à traverser la chute Montmorency sur une corde tendue et en ayant sur son dos tous les ministres.

S'il allait faire un coup de tête et faire boire à la "grande tasse" tous ces honorables, le pays n'en serait point plus mal gouverné !

—Vous me faites loger hors de chez moi, nous disait un certain ami du Cavaou. "L'hôtel de l'univers" que vous me faites habiter n'est point situé au bureau de la police.

—Où donc ?

—En plein air.

De par l'avis de monsieur Rose, Aux Travaux-Publics, le ciment A la même odeur que la rose. On diffère au faubourg Saint-Jean ; Et j'ai, déjà, prouvé la chose : C'est la peste ou pire autre chose Qu'il faut l'appeler maintenant !

—Quelle différence y a-t'il entre une bouteille et un député ministériel ?

—Celle-ci : on emplit une bouteille par le goulot, et l'on ne peut emplit un député ministériel que par le gousset.

—Quel est le poisson le plus fin du Saint-Laurent ?

—Celui qui ne se laisse point prendre.

—Quelle est la bouteille de la tempérance ?

—C'est la bouteille vide.

—Quelle différence y a-t-il entre un M. P. et un P. M ?

—Un M. P. (membre du parlement) mondie les faveurs du pouvoir, et un P. M. (pauvre mendiant) demande l'aumône.

Après une longue séparation, deux ministériels se rencontrent. L'un dit à l'autre :

Tu redoutais fort mon absence,
Tu me croyais, même, en prison !
Hélas ! je faisais pénitence
Pour rendre amis Barthe et Cauchon !

L'autre répondit :

A quoi bon tant de peine ?
L'un prend le nom de Papineau,
L'autre celui de Lafontaine,
Pour se défendre, à chaque numéro.
Crois moi ; ne fais plus de neuvaïne,
Ne craint point pour leur peau.
Ils se garderont bien d'en laisser dans
Le plus petit lambeau. [l'arène

—Que feront les ministériels à la prochaine session ?

—Ils prendront en considération l'état des affaires publiques aussitôt qu'ils auront réglé les leurs.

Cela s'appelle : remplir son mandat !

Un individu qui avait bu de "l'esprit" mais qui n'avait point perdu le sien, disait, l'autre jour, en voyant une bouteille qu'il croyait contenir le breuvage de Bacchus :

—Permettez-moi d'en aspirer la senteur.

On lui passa la bouteille qui contenait de l'encre.

—Pouah ! s'écria-t-il, c'est de la littérature en bouteille !

—Qu'elle est la plus belle fête de l'année ?

—C'est celle instituée par le maire de Québec.

—Qu'elle est la plus méchante lettre de l'alphabet ?

—C'est la lettre H (hache.)

—Qu'elle est la lettre que les couturières aiment le mieux ?

—La lettre D. (dé)

—Quels sont les vers les plus en vogue ?

—Ce sont les verres à boire, car il y a plus d'ivrognes que de poètes.

—Lavez-vous donc les mains, disait, l'autre jour, à un ouvrier, un des membres du ministère-parjure.

—Bah ! c'est inutile j'ai la conscience nette !

Voici qu'elles sont les limites nouvelles que veut donner à la ville, la Corporation de Québec :

"AVIS PUBLIC est par le présent donné que la corporation de la Cité de Québec va présenter une Pétition à la Législature de cette Province dans la prochaine Session du Parlement " pour lui représenter que les limites actuelles de la cité sont trop restreintes, et lui demander de passer un Acte par lequel les limites de la cité seraient reculées de manière à comprendre, en outre du territoire actuel, tout le terrain qui se trouve entre les bornes actuelles de la cité et les limites suivantes, savoir :

"Commencant en eau profonde à la ligne des Commissaires du havre de Québec au point où aboutirait le prolongement d'une ligne tirée au milieu du chemin connu sous le nom de Belvidère gissant entre la grande Allée et le chemin Saint-Foye ; de là courant en ligne droite jusqu'à l'angle Sud-Est du Cimetière Catholique Saint-Charles ; de là en suivant la ligne du dit Cimetière jusqu'au Pont de Scott et à travers le Pont de Scott en continuant, par le chemin, sur la rive Nord de la rivière Saint-Charles jusqu'au premier chemin parallèle à la dite rivière ; de là vers l'Est, en suivant ce dernier chemin ainsi que le chemin neuf jusqu'au chemin de la Savanne, et par ce dernier jusqu'au chemin de Charlesbourg ; de là courant vers le Sud le long du chemin de Charlesbourg jusqu'au chemin du rivage et continuant par ce dernier jusqu'à la route du Pont Dorehes ter ; de là tirant vers le Nord le long de cette route jusqu'au chemin de Beauport et par ce dernier jusqu'à la ligne formant la limite Est de la paroisse Saint-Roch ; de là le long de cette ligne et tirant au Sud dans la même direction jusqu'à la rencontre de la ligne des Commissaires prolongée vers le nord ; de là enfin en suivant la dite ligne des Commissaires jusqu'au point de départ."

(DE "PAYS".)

Le "Herald" de Londres,—l'organe des spéculateurs anglais, des capitalistes et des "jobbers" qui ont fait des fortunes immenses avec le crédit de cette province et à ses dépens,—a publié un article pour défendre, devant l'opinion publique anglaise, le système de corruption et de brocantage qui règne en Canada.

Il nie que la corruption existe en ce pays. Or, la presse ministérielle a admis les allégués du "Times". Elle a même fait l'histoire de cette corruption. Que vaut la dénégation du "Herald" ?

Quand ceux dont l'existence est alimentée par ce système et qui font encore leur profit de la corruption gouvernementale, en sont rendus au point de faire de pareilles admissions, le jour n'est pas loin où le progrès opérera les réformes désirées.